

Date  
de  
convocation :  
  
15/12/2022

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE DUNIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt décembre deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (21).

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Hélène DREVET (pouvoir à Pierre DURIEUX), (2).

Absent : (0).

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE : Tarifs Participation à l'Assainissement Collectif.**

**DCM 20221220-8**

Monsieur Le Maire rappelle que la PAC (Participation à l'Assainissement Collectif) est fixée à 1200 € TTC depuis 2012 et uniquement pour les constructions existantes qui se raccordent.

Il propose qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le montant de la PAC passe à 1500 € TTC et qu'elle soit étendue à tous les propriétaires qui raccordent leur construction existante ou nouvelle. De plus pour les immeubles ou la création de logement dans une construction déjà raccordée, il est prévu de demander une participation de 500 € TTC par logement supplémentaire avec un plafond de 6500 € TTC par immeuble.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve cette proposition.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20221220-DCM20221220\_8-DE  
Reçu le 05/01/2023